N° 4, Mai-Juin 1989

"Le bonheur est une idée neuve en Europe." Saint-Just

LA LETTRE DES LIBERTES

LES GAIS POUR LES LIBERTES BP 451 75830 PARIS CEDEX 17 Tél :42 02 03 03

EUROPE: NOUS SOMMES 30 MILLIONS

Trente millions de gais et de lesbiennes constituent une immense minorité invisible, la plus importante des minorités européennes, présente dans toutes les catégories socio-professionnelles de la population et sous toutes nos latitudes. Ils réclament une citoyenneté à part entière.

Il est temps de présenter un projet de loi sur le "partenariat civil" ou "contrat de vie commune" au Parlement. Un contrat qui permettrait la réciprocité de la couverture sociale. Un contrat qui résoudrait les problèmes liés à l'acquisition et à la transmission du patrimoine. Enfin un contrat qui présumerait de la bonne moralité des partenaires vivant ensemble et non de l'immoralité de la relation homosexuelle, comme l'invoquent trop souvent ceux qui se manifestent pour hériter des biens d'une fille ou d'un fils depuis longtemps rejeté.

Les esprits chagrins pensent que le vote d'une telle loi au niveau national ne se fera guère avant une vingtaine d'années. Certains plus optimistes me parlent de cette législature mais sans doute pas avant trois ou quatre ans. Quant à moi, incorrigible enthousiaste, je penche très fort pour cette année symbolique de 89. Les mentalités changent, elles changent vite. **Il reste encore des Bastilles à prendre.**

Nous voulons que cet été soit **l'été de nos libertés**, cette année 1989 l'année des grandes espérances. Soyez nombreux à soutenir G.P.L. pour que soit enfin reconnu par tous votre mode de vie. Faisons de cette année du Bicentenaire une année révolutionnaire!

PATRICK FROU
Président

TROIS MOIS DE CAMPAGNE ET NEUF QUESTIONS POUR LES CANDIDATS: LES GAIS POUR LES LIBERTES MENENT LA PREMIERE CAMPAGNE EUROPEENNE

" LA FRANCE EST NOTRE PATRIE, L'EUROPE EST NOTRE AVENIR", François Mitterrand, "Lettre à tous les Français"

C'est les 25 et 26 mars à Barcelone que les Gais Pour les Libertés réunis avec plusieurs associations gaies Européennes ont décidé de mener une campagne à dimension européenne pour la satisfaction des revendications des femmes et des hommes homosexuels européens.

Pour ce faire nous avons envoyé aux candidats tête de liste se présentant aux élections au Parlement de Strasbourg un même questionnaire rédigé en commun par la Coordination homosexuelle et reflétant les préoccupations de milliers de citoyens membres de la Communauté.

Chaque association a agi ainsi envers les candidats de son Etat respectif.

Le 5 mai dernier, à Paris, les G.P.L. ont pu présenter à la presse la première campagne européenne.

Le 26 mai, au siège du Parlement de Strasbourg, nous avons organisé la journée européenne "VIVRE ENSEMBLE" en y invitant les associations européennes qui ont rendu compte face aux médias et en présence d'Alain BOMBARD, député sortant et candidat sur la liste conduite par Laurent FABIUS, des résultats de leurs démarches auprès de tous les groupes politiques en lice dans les douze pays de la Communauté, quelle que soit la teneur de leurs réponses.

Les gais européens attendent beaucoup des élections du 18 juin qui doivent marquer le début de la construction politique d'un espace social et civil européen pour 1993. Nous ne voulons pas être les exclus de cette construction.

Les lesbiennes et les gais français se veulent et se considèrent déjà comme des citoyens européens. Pour nous les frontières héritées du passé sont caduques car nous avons déjà établi une convivialité au-dessus des nationalités: les institutions doivent suivre.

La Démocratie et les Libertés dans le monde se jugent aussi aux intolérances dont sont victimes les homosexuels (voir la carte parue dans *Globe* d'avril établie par l'ILGA).

L'Euro-Gaie est en marche. Rejoignez-là!

MICHEL-JEAN ROUPERT

PARTENARIAT: BRAVO LES DANOIS !

Les **Gais pour les libertés** se réjouissent du vote par le Parlement danois , vendredi 26 mai 1989, de la loi instaurant l'égalité de droit entre partenaires homosexuels et partenaires hétérosexuels. Par une large majorité (71 voix contre 47), les députés danois ont ainsi accordé aux couples homosexuels reconnus les mêmes droits en matière de protection sociale, de fiscalité et d'héritage.

Cette mesure, votée le jour même où se créait, à notre initiative, **le premier Bureau de liaison des associations homosexuelles européennes** auprès du Parlement de Strasbourg, marque un tournant décisif dans la reconnaissance de l'égalité de droit entre citoyens, et montre la voie à suivre pour la construction de l'espace social et des libertés en Europe tel que le souhaite G.P.L.

En France, **les Gais pour les libertés** ont déjà saisi le gouvernement de Michel Rocard et le Parlement de l'étude de dispositions analogues susceptibles de répondre à la demande des concubins homosexuels, et ils **rencontreront prochainement le Garde des Sceaux.**

NEUF QUESTIONS POUR LES EUROPEENNES:

La coordination des organisations gaies a posé la même série de questions à tous les candidats dans les 12 pays de la communauté:

1/ Votre groupe politique s'engage-t-il à faire supprimer toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle? Vous engagez-vous donc à défendre l'égalité de droit des hétérosexuels et des homosexuels devant la loi et à faire inclure ce principe dans la Convention européenne des droits de l'homme?

2/ Votre groupe politique s'engage-t-il à donner aux institutions européennes les moyens de faire appliquer effectivement ce principe d'égalité par la France et les autres pays membres dans le cadre de la construction de l'espace européen de citoyenneté et de liberté?

3/ Votre groupe politique s'engage-t-il à modifier la législation française en vue de la conformer aux recommandations et résolutions du Parlement européen condamnant les discriminations liées à l'orientation sexuelle? S'engage-t-il à agir pour que les autres pays membres conforment leurs propres législations à ce même esprit?

4/ Votre groupe politique s'engage-t-il à refuser l'entrée dans la C.E.E. à tout pays appliquant des lois discriminatoires à l'encontre des lesbiennes et des homosexuels? S'engage-t-il à faire inclure dans la Convention européenne des droits de l'homme le principe de droit d'asile politique pour les victimes de persécutions liées à l'orientation sexuelle?

5/ Votre groupe politique s'engage-t-il à reconnaître le concept de **"partenariat civil"** ou **"contrat de vie commune"** pour les couples homosexuels, impliquant les mêmes droits que ceux accordés aux couples hétérosexuels mariés?

6/ Votre groupe politique s'engage-t-il à ce que le Parlement européen veille scrupuleusement:
- à préserver les séropositifs et les malades du sida de mesures discriminatoires?
- à demander le renforcement, la coordination et le soutien financier de l'information, la prévention et la recherche contre le sida?
- à garantir la prise en charge totale des personnes malades?

7/ Votre groupe politique s'engage-t-il à interdire tout fichage, informatique ou autre, de l'orientation sexuelle de l'individu dans quelque cas que ce soit?

8/ Certains manuels ou programmes scolaires passent totalement sous silence l'existence de l'homosexualité comme orientation sexuelle. Votre groupe politique s'engage-t-il à mettre fin à cette exclusion de manière que l'éducation sexuelle comme l'enseignement général soient complets, objectifs et aussi respectueux d'une option que de l'autre?

9/ Votre groupe politique s'engage-t-il à soutenir la création d'une commission spécialisée auprès du Parlement européen (à l'instar de la Commission anti-raciste près le Conseil de l'Europe) qui oeuvrerait contre la discrimination des gai(e)s?

REPONSES A LA QUESTION N° 5

L. Fabius: "J'ai pris connaissance de la proposition de loi sur le partenariat qui vient d'être adoptée au Danemark et qui semble ouvrir une voie. Je vais demander au groupe de l'étudier et de voir comment on pourrait l'adapter à la structure législative de la France. Dès la constitution des nouvelles commissions du Parlement européen, je demanderai à un parlementaire socialiste français de reprendre contact avec vous pour examiner les démarches possibles à ce sujet."

V. Giscard d'Estaing: "Je n'ignore pas que la loi danoise permet le "mariage" des homosexuels. Il s'agit d'un problème de société sur lequel l'opinion pourrait être consultée. Encore faudrait-il que le texte de la Constitution française permette une telle consultation. Et même dans l'hypothèse où la Constitution serait amendée dans ce sens, serait-il opportun, dans le cadre de la construction européenne, que la France prenne seule une telle disposition? C'est sûrement un type de problème de société qui ne peut trouver une réponse qu'au niveau européen."

P. Herzog: Pas de réponse à cette question.

A. Laguiller: "J'avoue pour ma part n'attacher aucune importance au concept de contrat de vie commune ou de mariage, et cela aussi bien pour les couples homosexuels que pour les couples hétérosexuels. En général, ces contrats régissent des questions de propriété et d'héritage qui me sont moralement tout à fait étrangères. Ceci dit, la société de classe étant ce qu'elle est, et la loi son garant, avec toutes les réserves faites plus haut, je comprends votre combat contre toute discrimination, y compris en ce domaine."

A. Waechter: "Les couples hétérosexuels ou homosexuels, mariés ou non doivent pouvoir être reconnus et avoir les mêmes droits."

A ce jour, **S. Veil** et **J.-M. Le Pen** n'ont pas répondu au questionnaire.

NOTRE CHOIX

Le passage de la revendication d'un "Statut pour le couple homosexuel", dont G.P.L. aurait pu s'inspirer, au concept d'un partenariat répondant à une préoccupation plus large de la société est le fruit d'une réflexion et d'un choix faits par les Gais Pour les Libertés au cours des années 1984-1986.

Alors qu'à la fin des années 1970 les groupes gais constitués étaient toujours fortement marqués par le modèle anglo-saxon, les G.P.L. se sont rassemblés autour des acquis idéologiques de la Révolution Française et des Droits de l'homme. La culture des différences liées à la revendication identitaire trouve en fait ses limites dans la société française face aux principes d'universalité des droits et de la citoyenneté et de la dynamique d'intégration qui en découle.

L'enjeu identitaire et particulariste a eu dans l'histoire des gais son importance mais il ne correspond plus à celui des années 1980. L'apparition du sida notamment a bouleversé en partie les rapports entre les gais et la société, mais les évolutions politiques (l'arrivée et le maintien de la gauche au pouvoir, la remise en cause des idéologies) et culturelles ont également modifié le regard des gais sur la société et leurs aspirations. Ils se sont majoritairement reconnus dans le slogan de G.P.L. pour la campagne de 1986: **"Nos libertés seront les vôtres"**.

A cette nouvelle approche correspond une nouvelle approche de la reconnaissance du "lien homosexuel".

La loi qui protège la spécificité des individus, en condamnant par exemple les discriminations fondées sur le sexe ou l'orientation sexuelle, ne doit pas poser comme principe la création de telle catégorie. En ce sens l'exemple danois doit être étudié de très près, car au principe des "lois homosexuelles", G.P.L. opposera toujours celui de l'égalité des droits.

Aujourd'hui la législation ne protège les personnes choisissant une communauté de vie que dans le cadre juridique du mariage. Or nombreux sont ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas se reconnaître dans une norme juridique lourdement chargée historiquement et culturellement. C'est pourquoi nous entendons mener une réflexion non pas sur l'adaptation des dispositions régissant le mariage mais sur **la création d'un cadre juridique nouveau** répondant à la demande économique, sociale et culturelle de nos concitoyens en 1989.

*G.P.L. a engagé une réflexion sur le **partenariat de vie commune** dont le but, en cette année du Bicentenaire de la Déclaration des Droits de l'homme, est **l'extension des libertés individuelles et la reconnaissance de modes de vie nouveaux.***

En ce sens G.P.L. ne cherche pas à obtenir la création d'une catégorie juridique spécifique réservée aux personnes ayant des relations homosexuelles mais - et au contraire - souhaite la création de dispositions permettant à des personnes de se voir, aux yeux des pouvoirs publics, des institutions et de l'ensemble de la société, reconnues dans un choix de vie commune, quelles que soient les raisons individuelles motivant ce choix.

Dans un contexte difficile où l'on parle beaucoup de solidarité, nous pensons en effet que le législateur doit permettre la reconnaissance d'une **solidarité intime entre les personnes** qui s'exprime, notamment, par la vie commune. Les difficultés d'emploi et sa précarité, la protection sociale, les difficultés de logement ou d'acquisition de patrimoine sont trop souvent accentuées par le paradoxe qu'une commune existence est de fait illégitime.

L'agression du sida sur de nombreux couples est trop souvent doublée d'une agression de la société ressentie face au vide juridique qui ne reconnaît ni l'existence affective des couples ni leur existence matérielle, économique et sociale...

Ce vide existe dans les principaux domaines d'une vie commune:

- l'acquisition commune ou séparée d'un patrimoine et sa transmission;
- le bénéfice de la couverture sociale de l'un des partenaires pour l'autre;
- la reconnaissance par les organismes publics et commerciaux d'un partenariat entre deux personnes entraînant les mêmes avantages que ceux reconnus aux couples régis par la loi sur le mariage.

L'aspiration de nos concitoyens à choisir un partenaire dans la vie ne doit plus être ignorée du législateur.

Les raisons qui motivent ce choix peuvent être multiples, que ce soit l'expression d'un simple choix de solidarité entre deux personnes ou pour la réalisation d'une vie affective ou amoureuse. Il faut sans doute cesser de confondre les motivations d'ordre intime des individus avec l'aspiration des citoyens à la reconnaissance par la loi de la réalité de leur mode de vie.

En échappant à cette confusion, une réflexion pourra aboutir à la création d'un contrat de vie commune, dans un esprit où tout individu reconnu par la collectivité dans ses choix de modes de vie pourra affirmer **une pleine et entière citoyenneté.**

ALAIN ROYER

GAIS SANS FRONTIERE

L'action des Gais pour les libertés ne se limite pas au cadre national.

L'association est présente et active dans plusieurs organisations et instances internationales.

CONFERENCE DE MONTREAL

Les G.P.L. sont très actifs au sein du Comité France-sida, placé sous le haut patronage de Danielle Mitterrand et de Laurent Fabius, qui soutenait la présence de la France au **Congrès international sur le sida**, organisé par l'O.M.S., du 4 au 9 juin à Montréal. **Henri Maurel**, y présidait la session consacrée au rôle des organisations non-gouvernementales dans la lutte contre le sida. **Patrick Frou** a interrogé le ministre de la Santé sur les questions de solidarité en matière de prévention sur le sida et a rappelé l'urgence de l'adoption par la France du "partenariat", lors de la rencontre de M. C. Evin avec les O.N.G. Enfin, **Jean Javanni** est intervenu sur le rôle d'APARTS dans le plan français d'aide aux malades et de lutte contre le sida.

I.L.G.A.

Après avoir participé à la campagne europénne pour les élections au Parlement de Strasbourg avec les organisations gaies réunies à Barcelone, les G.P.L. seront présents à Vienne pour la conférence de l'I.L.G.A.

OFFENSIVE DANS LES MEDIAS

En moins d'un mois, G.P.L a soutenu les droits des gais à trois reprises dans les médias nationaux.

"Stars à la barre" sur A2 le 25 avril

Dans l'émission de Daniel Bilalian, Henri Maurel et Patrick Frou défendaient l'égalité des droits pour les couples gais. Résultat: 54% d'opinions favorables en faveur de l'égalité de droits et 1.500.000 foyers devant leur poste (8 points d'Audimat).

"Duel sur la 5" le 10 mai

Patrick Frou était face au représentant de la Fédération des familles de France : un des dix meilleurs scores de réponses minitel depuis que l'émission existe (un an et demi).

"Inter Matin" le 16 mai

Enfin, Patrick Frou (il est vraiment partout) et Michel-Jean Roupert ont été interviewés au sujet des projets de G.P.L. sur le "partenariat", dans le Journal de Jacques Pradel, à 7h50 sur France Inter, autant dire à une heure d'écoute maximale.

LES RENDEZ-VOUS DE G.P.L.

GAI PIED HEBDO

Nous avons souhaité un heureux anniversaire à G.P.H. qui fêtait ses dix ans. Tout comme le Président François Mitterrand qui, dans un message à l'hebdomadaire, a affirmé que "contre le tabou et le mépris on ne luttera jamais assez". Les G.P.L étaient présents le samedi 27 mai au Cirque d'hiver dans le cadre du Salon de l'homosociabilité, et bien sûr à la mémorable soirée présentée par Frédéric Mitterrand avec notre Josiane préférée, Sylvie Joly, mais aussi Yvette Horner et les Caramels fous.

BICENTENAIRE

Réservez d'ores et déjà votre 16 septembre. Ce samedi-là, aura lieu à Paris le **Bal des infâmes** qui commémorera la dépenalisation des crimes... de sodomie et autres gentillesses!... Une belle occasion de faire la fête!

JOURNEE D'ETUDE

Le même jour, G.P.L. organisera une journée d'étude, à laquelle vous êtes bien sûr invités.

JACK OFF!

Les 13, 14 et 15 mai a eu lieu le **2ème Week-end International des J.O.P** réunissant les jopeurs venus des U.S.A. , d'Amérique du Sud et d'Europe (Autriche, Belgique, France, Italie, Pays-Bas, RFA, Royaume-Uni). Les présidents et fondateurs des New York Jacks, des Amsterdam Jacks,et des J.O.P Marseille étaient tous dans le ravissant chateau de Touraine qui servait de décor à cette rencontre "sans risque"! Soirées fort actives et fort réussies, bains de soleil et naturisme dans le parc, visite d'Azay-le-Rideau et de Chinon, tout fut à la hauteur! Rens: **Santé et plaisir gai**, BP 203 75927 Paris Cedex 19 (joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'invitation).

GAY PRIDE 89

Les G.P.L soutiennent et participeront à la grande **Marche gaie** traditionnelle du **24 juin** ainsi qu'au **Forum**.

Le déroulement de la journée sera le suivant :

-15h: Rassemblement et départ de la Bastille;

-18h30 à 21h: Forum des associations (mixte au Cirque d'hiver, non-mixte lesbien au Port de Suffren - péniche "Le Chaland");

-18h30: Grand débat sur le thème "Libertés et sexualités";

-22h: Fêtes de clôture (mixte au Cirque d'hiver, non-mixte lesbienne à la péniche "Le Chaland").

gpl

Cher(e) ami(e),

Vous venez de recevoir la LETTRE DES LIBERTES N°4 !

Vous allez lire nos actions et nos projets. Il en est un de première importance :

Faire avancer la Loi française pour la reconnaissance de l'égalité de droit du lien homosexuel, grande ambition mais ambition légitime en cette année du Bicentenaire et des Droits de l'Homme.

Mais pour défendre vos et nos libertés, nous avons besoin de votre soutien moral et financier. Nous vous en remercions à l'avance.

Si vous désirez adhérer à notre Association et participer à nos travaux, faites le nous savoir, nous vous enverrons une demande d'adhésion.

L'ensemble du Bureau des GAIS POUR LES LIBERTES vous adresse ses amicales et "gaies" amitiés.

Le président

Pour rester ensemble

G.P.L.

B.P. 451 - 75830 PARIS CEDEX 17

NOM : .... prénom : ....

ADRESSE : ....

....

VILLE : .... CODE POSTAL : ....

SOUTIEN

Je soutiens l'action des GAIS POUR LES LIBERTES

☐ 50 Frs ☐ 100 Frs ☐ 250 Frs ou PLUS

(Règlement par CCP ou CB à l'ordre de GAIS POUR LES LIBERTES)

ADHESION

Je désire recevoir une DEMANDE D'ADHESION à G.P.L.

OUI ☐ NON ☐ SIGNATURE :

PARRAINAGE

Si vous avez des amis susceptibles d'être intéressés par notre action, faites nous connaître leur nom et leur adresse. Merci.

NOM : .... prénom : ....

ADRESSE : ....